

réduire à rien les échanges que la métropole pouvait et devait faire avec sa colonie; c'était enfin arrêter la culture même qu'on voulait favoriser, par l'impossibilité où étaient réduits ceux qu'on y fixait d'acquiescer des moyens de l'étendre.

L'île ne recevait annuellement d'Europe qu'un ou deux petits bâtimens qui abordaient au Port-la-Joie. C'est Louisbourg qui fournissait à ses besoins. Elle les payait avec ses grains, ses légumes et ses bestiaux. Un détachement de cinquante hommes veillait à sa police plutôt qu'à sa sûreté.

xxx.
Ce que les îles Saint-Jean, de la Madeleine et du cap Breton sont devenues depuis qu'elles ont subi le joug anglais.

Tel était Saint-Jean lorsque les hasards de la guerre le firent passer sous la domination britannique, à laquelle il resta attaché par les traités de 1763. Comme une politique défiante en avait fait chasser les Français qui y étaient fixés, le comte d'Egmont désira de s'en voir seul propriétaire. Il s'engageait à fournir douze cents hommes armés à ses frais pour la défense de la colonie, pourvu qu'il lui fût permis de céder en arrière-fiefs des portions considérables de son territoire. Ces offres étaient agréables à la cour de Londres; mais une loi portée à l'époque mémorable du rétablissement de Charles II avait défendu la cession du domaine de la couronne, sous la redevance d'un service militaire ou d'un hommage féodal. Les jurisconsultes prononcèrent que ce statut regardait le Nouveau-Monde comme l'ancien, et cette décision fit naître d'autres idées au gouvernement.

Une longue et cruelle tempête avait agité le globe. La plupart des officiers, dont le sang avait scellé les triomphes de l'Angleterre, étaient sans occupation et sans subsistance. On imagina de leur partager le sol de Saint-Jean, sous la condition qu'après dix ans d'une jouissance gratuite ils paieraient chaque année au fisc, comme dans quelques autres colonies, 2 livres 10 sous 7 deniers pour chaque centaine d'acres qu'ils posséderaient. Très-peu de ces nouveaux propriétaires avaient la volonté de s'établir dans ces régions lointaines; très-peu étaient en état de faire les avances qu'exigeaient des travaux un peu étendus. Presque tous cédèrent, pour plus ou moins de temps, pour une rente plus ou moins modique, leurs droits à des Irlandais, à des Écossais, à tous ceux qui se présentaient pour les exercer. Le nombre de ces hommes laborieux s'éleva assez rapidement jusqu'à cinq mille, répartis sur trois comtés et sur quatorze paroisses. La-Joie, qui prit le nom de Charlotte-Town, devint le chef-lieu de la colonie.

Les occupations champêtres étaient exposées à trop de dangers, à trop d'inconvéniens pour beaucoup tenter des aventuriers qui venaient de loin chercher la fortune. La plupart se décidèrent pour la pêche de la morue, du loup marin, de la baleine, et ils la firent très-avantageusement sur leurs propres rives, sur tout le golfe, sur les côtes de Labrador, de Terre-Neuve, du cap Breton et

de l'Acadie. Ce succès donna de l'importance à leur nouvelle patrie. Jusqu'en 1772, elle avait été une dépendance de la Nouvelle-Ecosse. A cette époque, Saint-Jean devint un état particulier. On lui donna un gouverneur, un conseil, une assemblée, une douane, une amirauté; et pour qu'il pût soutenir sa dignité, on lui soumit les îles de la Magdeleine, où étaient déjà établis quelques pêcheurs, et même le cap Breton, qui avait eu autrefois quelque célébrité.

Cette île déserte et presque inconnue devint, en 1713, le refuge des Français que les traités forçaient d'évacuer Terre-Neuve. Elle est située entre les quarante-cinq et les quarante-sept degrés de latitude nord. Sa longueur est d'environ trente-six lieues, et sa plus grande largeur de vingt-deux. De petits rochers, séparés par les vagues au-dessus desquelles plusieurs élèvent leur sommet, l'entourent presque généralement. Tous ses ports sont ouverts à l'orient, en tournant au sud. A l'exception d'un petit nombre de lieux montueux, le reste du pays a peu de solidité. Ce n'est partout qu'une mousse légère et de l'eau. La grande humidité du terrain s'exhale en brouillards, sans rendre l'air malsain. Du reste le climat est très-froid, ce qui doit provenir, soit de la prodigieuse quantité de lacs long-temps glacés qui couvrent plus de la moitié de l'île, soit des forêts qui la rendent inaccessible aux rayons du soleil, d'ailleurs affaiblis par des nuages continuels.

Un lieu qu'on appela Fort-Dauphin fut choisi pour le principal établissement du cap Breton, qui fut nommé l'Île-Royale. Ce havre avait un circuit de deux lieues. Les vents s'y faisaient à peine sentir aux vaisseaux qui pouvaient facilement amarrer à terre. Tout près se trouvaient les bois nécessaires pour élever une cité. La terre y paraissait moins stérile qu'ailleurs, et la pêche y était plus abondante. On pouvait à peu de frais rendre ce port imprenable; mais la difficulté d'y arriver, qui avait d'abord moins frappé que ses avantages, le fit abandonner. Les vues se tournèrent vers Louisbourg, dont l'abord était plus facile; et la commodité fut préférée à la sûreté.

Le port de Louisbourg, situé sur la côte orientale de l'île, a pour le moins une lieue de profondeur, et plus d'un quart de lieue de largeur dans l'endroit où il est le plus étroit. Le fond en est bon. On y trouve ordinairement depuis six jusqu'à dix brasses d'eau; et il est aisé d'y louer, soit pour entrer, soit pour sortir, même dans les mauvais temps. Il renferme un petit golfe très-commode pour le radoub des vaisseaux de toute grandeur, qu'on peut même y faire hiverner avec quelques précautions. Le seul inconvénient de ce havre est de se trouver fermé par les glaces dès le mois de novembre, et de ne s'ouvrir qu'en mai et en juin. Son entrée, naturellement fort resserrée, est encore gardée par l'Île-aux-Chèvres, dont l'artillerie, battant à fleur d'eau,

coulerait inmanquablement à fond tous les bâtimens, grands ou petits, qui voudraient y forcer le passage. Deux batteries placées vis-à-vis, sur les côtes opposées, fortifieraient et croiseraient ce feu terrible.

La ville, édiflée sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, était de figure oblongue. Elle avait une demi-lieue de long; ses rues étaient larges et régulières. On n'y voyait guère que des maisons de bois. Celles qui étaient de pierre avaient été bâties aux dépens du gouvernement pour loger les troupes. On y avait construit des cales : c'étaient des ponts qui, avançant considérablement dans le port, étaient très-commodes pour charger et pour décharger les navires.

Ce ne fut qu'en 1720 qu'on commença à fortifier Louisbourg. Cette entreprise fut exécutée sur de très-bons plans, avec tous les avantages qui rendent une place respectable. Il fut laissé seulement sans rempart un espace d'environ cent toises, qui fut jugé suffisamment défendu par sa situation. Un simple batardeau le fermait. La mer y était si basse, qu'elle formait une espèce de lagune inaccessible par ses écueils à toute sorte de bâtimens. Le feu des bastions collatéraux achevait de mettre cette estacade à couvert d'une descente.

La nécessité de transporter d'Europe les pierres et beaucoup de matériaux nécessaires pour ces grandes constructions retarda quelquefois les tra-

vaux, mais ne les fit pas abandonner. Il y fut dépensé trente millions. On ne crut pas que ce fût trop pour soutenir les pêcheries, pour assurer la communication de la France avec le Canada, pour ouvrir, en temps de guerre, un asile aux vaisseaux qui viendraient des Indes occidentales.

L'agriculture n'occupa jamais les habitans de l'île : la terre s'y refusait. Elle se refusait également à la multiplication des troupeaux, par le vice, par la rareté de ses pâturages. Ses bois, la plupart trop poreux, n'entraient guère dans le commerce. La traite des pelleteries était un objet peu important. Ce qui s'en exportait était fourni en partie par une peuplade sauvage de Mikmaks, qui s'était établie dans l'île avec les Français, et qui n'eut jamais plus de soixante hommes en état de porter les armes. Le reste venait de Saint-Jean ou du continent voisin.

Toute l'activité de la colonie, qui s'éleva peu à peu jusqu'à quatre mille âmes, se tourna constamment vers la morue sèche. Les habitans moins aisés y employaient deux cents chaloupes, et les plus riches cinquante à soixante bateaux ou goelettes de trente à cinquante tonneaux. Les chaloupes ne s'éloignaient jamais au-delà de quatre ou cinq lieues de la côte, et revenaient tous les soirs porter leur poisson, qui, préparé sur-le-champ, avait toujours le degré de perfection dont il était susceptible. Les bâtimens plus considérables allaient faire leur pêche plus loin, gardaient

plusieurs jours leur morue ; et comme elle prenait souvent trop de sel , elle en était moins recherchée. Mais ils étaient dédommagés de cet inconvénient par l'avantage de suivre leur proie à mesure que le défaut de nourriture lui faisait abandonner l'Île-Royale , et par la facilité de porter eux-mêmes durant l'automne le produit de leurs travaux aux îles méridionales , ou même en France.

Indépendamment des pêcheurs fixés dans l'île , il en arrivait tous les ans d'Europe qui séchaient leur morue , soit dans des habitations où ils s'arrangeaient avec les propriétaires , soit sur les grèves , dont l'usage leur était toujours réservé.

La métropole envoyait aussi régulièrement des bâtimens chargés de vivres , de boissons , de vêtemens , de meubles , de toutes les choses qui étaient nécessaires aux habitans de la colonie. Les plus grands de ces navires , se bornant au commerce , reprenaient la route d'Europe aussitôt qu'ils avaient échangé leurs marchandises contre la morue. Ceux de cinquante à cent tonneaux , après avoir débarqué leur petite cargaison , allaient faire la pêche eux-mêmes , et ne repartaient pas qu'elle ne fût finie.

L'Île-Royale n'envoyait pas toute sa pêche en Europe. Une partie passait aux Indes occidentales , sur vingt ou vingt-cinq bâtimens , qui portaient depuis soixante-dix jusqu'à cent quarante tonneaux. Outre la morue , qui devait former au

moins la moitié de leur cargaison , on exportait de cette colonie aux autres des madriers , des planches , du merrain , du saumon et du maquereau salés , de l'huile de poisson , du charbon de terre. Tous ces envois étaient payés avec du sucre et du café , mais plus encore avec des sirops et des tafias.

L'Île-Royale ne consommait pas tous ces retours , et le Canada ne s'en appropriait que peu. La plus grande partie était enlevée par les navigateurs de la Nouvelle-Angleterre , qui donnaient des fruits , des légumes , des bois , des briques , des bestiaux. A ces échanges autorisés ils ajoutaient en fraude des farines et de la morue.

Malgré cette circulation , qui se faisait tout entière à Louisbourg , la plupart des colons languissaient dans une misère affreuse. Ce mal tirait sa source de la dépendance où leur état de pauvreté les avait jetés en arrivant dans l'île. Dans l'impuissance de se pourvoir d'ustensiles et des premiers moyens de pêche , ils les avaient empruntés à un intérêt excessif. Ceux mêmes qui n'avaient pas eu d'abord besoin de ces avances ne tardèrent pas à subir la dure loi des emprunts. La cherté du sel et des vivres , les pêches malheureuses les y réduisirent peu à peu. Des secours qu'il fallait payer vingt à vingt-cinq pour cent par année les ruinèrent sans ressource.

Telle est à chaque instant la position relative de l'indigent qui sollicite des secours , et du ci-

toyen opulent qui ne les accorde qu'à des conditions si dures, qu'elles deviennent en peu de temps fatales à l'emprunteur et au créancier ; à l'emprunteur , à qui l'emploi du secours ne peut autant rendre qu'il lui a coûté ; au créancier , qui finit par n'être plus payé d'un débiteur que son usure ne tarde pas à rendre insolvable. Il est difficile de trouver un remède à cet inconvénient ; car enfin il faut que le prêteur ait ses sûretés , et que l'intérêt de la somme prêtée soit d'autant plus grand que les sûretés sont moindres.

Il y a de part et d'autre un vice de calcul, qu'un peu de justice et de bienfaisance de la part du prêteur pourrait réparer. Il faudrait que celui-ci se dit à lui-même : Ce malheureux qui s'adresse à moi est intelligent, laborieux, économe. Je veux lui tendre la main pour le tirer de la misère. Voyons ce que son industrie la plus avantageuse lui rendra, et ne lui prêtons point, ou si nous nous déterminons à lui prêter, que l'intérêt que nous exigerons de la somme prêtée soit au-dessous du produit de son travail. S'il y avait égalité entre l'intérêt et le produit, mon débiteur resterait constamment dans la misère, et le moindre accident inattendu emmenerait sa faillite et la perte de mon capital. Au contraire, si le produit excède l'intérêt, la fortune de mon débiteur s'accroît d'année en année, et avec elle la sûreté du fonds que je lui aurai confié. » Mais malheureusement l'avidité ne raisonne pas comme la prudence et

l'humanité. Il n'y a presque point de pactes et de baux entre le riche et le pauvre auxquels ces principes ne soient applicables. Voulez-vous être payé de votre fermier dans les bonnes et les mauvaises années, n'en exigez pas à la rigueur tout ce que votre terre peut rendre ; sans quoi, si le feu prend à vos granges, c'est à vos dépens qu'elles seront incendiées. Si vous voulez prospérer seul, la prospérité vous échappera souvent. Il est rare que votre bien puisse se séparer absolument du bien d'un autre. Vous serez la dupe de celui qui s'engage à plus qu'il ne peut, s'il le sait ; il sera la vôtre, s'il l'ignore ; et l'homme qui réunit la prudence à l'honnêteté ne veut ni duper ni être dupe.

L'Île-Royale fut attaquée en 1745 par les Anglais. On forma à Boston le plan de cette invasion, et la Nouvelle-Angleterre en fit les frais. Le négociant Pepperel, qui avait allumé, nourri, dirigé l'enthousiasme de la colonie, eut le commandement de l'armée de six mille hommes levés pour l'expédition.

Quoique ces forces, convoyées par neuf vaisseaux de guerre, portassent elles-mêmes à l'Île-Royale le premier avis du danger qui la menaçait, quoique l'avantage d'une surprise eût assuré leur débarquement sans opposition, quoiqu'elles n'eussent à combattre que six cents hommes de troupes réglées, et huit cents habitans qui s'étaient armés à la hâte, on pouvait douter du succès de l'en-

treprise. Quels exploits devait-on attendre d'une milice assemblée avec précipitation, qui n'avait point vu de siège, qui même n'avait jamais fait la guerre, et qui n'était dirigée que par des officiers de marine? L'inexpérience de ces troupes avait besoin de quelques faveurs du hasard. Elle en fut singulièrement secourue.

La garnison de Louisbourg avait toujours été chargée de la construction, de la réparation des fortifications. Elle se livrait d'autant plus volontiers à ces travaux qu'elle les regardait comme un principe de sûreté, comme un moyen d'aisance. Lorsqu'elle s'aperçut que ceux qui devaient la payer s'approprièrent le fruit de ses sueurs, elle demanda justice. On osa la lui refuser, et elle ne craignit pas de se la faire à elle-même. Comme les chefs de la colonie avaient partagé avec les subalternes le prix de cette déprédation, il ne se trouva personne qui pût rétablir l'ordre. L'indignation des soldats contre ces avides concussionnaires leur fit mépriser toute autorité. Depuis six mois ils vivaient dans une révolte éclatante lorsque l'ennemi se présenta devant la place.

C'était le moment de rapprocher les esprits. Les troupes firent les premiers pas; mais leurs commandans se méfièrent d'une générosité dont ils n'étaient point capables. Si ces lâches oppresseurs avaient pu supposer dans le soldat assez d'élevation pour sacrifier son ressentiment au bien de la patrie, ils auraient profité de cette chaleur

pour fondre sur l'assaillant pendant qu'il formait son camp et qu'il commençait à ouvrir ses tranchées. Un assiégeant qui n'avait aucun principe militaire aurait été déconcerté par des attaques régulières et vigoureuses. Les premiers échecs pouvaient le décourager et lui faire abandonner ses vues. Mais on s'obstina à croire que la garnison ne demandait à faire des sorties que pour déserrer; et ses propres chefs la tinrent comme prisonnière jusqu'à ce qu'une si mauvaise défense eût réduit la ville à capituler. L'île entière suivit le sort de Louisbourg, son unique boulevard.

Une possession si précieuse, restituée à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, fut attaquée de nouveau par les Anglais en 1758. Ce fut le deux de juin qu'une flotte composée de vingt-trois vaisseaux de ligne, de dix-huit frégates qui portaient seize mille hommes de troupes aguerries, jeta l'ancre dans la baie de Gabarus, à une demi-lieue de Louisbourg. Comme il était démontré qu'un débarquement fait à une plus grande distance ne pouvait servir de rien, parce qu'il était impossible de transporter l'artillerie et les choses nécessaires pour un grand siège, on s'était attaché à le rendre impraticable au voisinage de la place. L'assaillant vit la sagesse des mesures, qui lui annonçaient des difficultés et des périls. Son courage n'en fut pas affaibli. Mais, appelant la ruse à son secours, pendant que par une ligne prolongée il menaçait et couvrait toute la côte,

il descendit en force sur le rivage de l'Anse , au Cormoran.

Cet endroit était faible par sa nature. Les Français l'avaient étayé d'un bon parapet, fortifié par des canons dont le feu se soutenait, et par des pierriers d'un gros calibre. Derrière ce rempart étaient deux mille bons soldats et quelques sauvages. En avant, on avait fait un abattis d'arbres si serré, qu'on aurait eu bien de la peine à y passer, quand même il n'aurait pas été défendu. Cette espèce de palissade, qui cachait tous les préparatifs de défense, ne paraissait dans l'éloignement qu'une plaine ondoyante.

C'était le salut de la colonie, si on eût laissé à l'assaillant le temps d'achever son débarquement et de s'avancer avec la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablé tout à coup par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, il eût infailliblement péri sur le rivage ou dans la précipitation de l'embarquement, d'autant plus que la mer était dans cet instant fort agitée. Cette perte inopinée aurait pu rompre le fil de tous ses projets.

Mais l'impétuosité française fit échouer toutes les précautions de la prudence. A peine les Anglais eurent fait quelque mouvement pour s'approcher du rivage, qu'on se hâta de découvrir le piège où ils devaient être pris. Au feu brusque et précipité qu'on fit sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu'on eut de déranger les branches

d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril où ils allaient se jeter. Dès ce moment, revenant sur leurs pas, ils ne virent plus d'autre endroit pour descendre qu'un seul rocher, qui même jusqu'alors avait paru inaccessible. Wolf, quoique fortement occupé du soin de faire rembarquer ses troupes et d'éloigner les bateaux, fit signe au major Scott de s'y rendre.

Cet officier s'y porte aussitôt avec les soldats qu'il commande. Sa chaloupe étant arrivée la première, et s'étant enfoncée dans le moment qu'il mettait pied à terre, il grimpe sur les rochers tout seul. Il espérait d'y trouver cent des siens qu'on y avait envoyés depuis quelques heures. Il n'y en avait que dix. Avec ce petit nombre, il ne laisse pas de gagner les hauteurs. Dix sauvages et soixante Français lui tuent deux hommes et en blessent trois mortellement. Malgré sa faiblesse, il se soutient dans ce poste important à la faveur d'un taillis épais. Enfin ses intrépides compatriotes, bravant le courroux de la mer et le feu du canon pour le joindre, achèvent de le rendre maître de la seule position qui pouvait assurer leur descente.

Dès que les Français virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restait, celui de s'enfermer dans Louisbourg. Ses fortifications étaient défectueuses, parce que le sable de la mer, dont on avait été obligé de se servir pour leur construction, ne

convient nullement aux ouvrages de maçonnerie. Les revêtemens des différentes courtines étaient entièrement écroulés. Il n'y avait qu'une casemate et un petit magasin à l'abri des bombes. La garnison qui devait défendre la place n'était que de deux mille neuf cents hommes.

Malgré tant de désavantages, les assiégés se déterminèrent à la plus opiniâtre résistance. Tant de résolution fut soutenue par le courage d'une femme. Madame de Drucourt, continuellement sur les remparts, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, semblait disputer au gouverneur, son mari, la gloire de ses fonctions. Rien ne décourageait les assiégés, ni le mauvais succès des sorties qu'ils tentèrent à plusieurs reprises, ni l'habileté des opérations concertées par l'amiral Boscawen et le général Amherst. Ce ne fut que la veille d'un assaut impossible à soutenir qu'on parla de se rendre. La capitulation fut honorable; et le vainqueur sut assez estimer son ennemi, s'estimer assez lui-même pour ne souiller sa gloire par aucun trait de férocité ou d'avarice.

L'Ile-Royale resta aux Anglais par la pacification de 1763; mais, en changeant de domination, elle perdit son ancienne importance. Bientôt sa redoutable capitale ne fut plus qu'un amas de ruines. Les établissemens subalternes déchurent aussi fort rapidement. Peu d'émigrans se présentèrent pour remplacer les Français, que des motifs peu

réfléchis avaient fait proscrire. Ce défaut de population locale ne fut pas couvert par des navigateurs arrivés d'Europe dans la saison des pêches. Le ministère s'occupa moins qu'il n'était naturel de l'espérer du soin de rendre cette acquisition profitable. Ses mines de charbon de terre parurent seules fixer son attention.

Ces mines sont très-abondantes, d'excellente qualité, et d'une exploitation facile. Il y régnait sous les anciens possesseurs un désordre que le nouveau gouvernement a voulu prévenir, en s'en réservant la propriété, pour ne l'abandonner qu'à ceux qui auraient des moyens suffisans pour en tirer un parti avantageux. Ceux qui formeront cette entreprise avec les fonds nécessaires trouveront un débouché utile dans les Indes occidentales. Ils le trouveront même sur les côtes et dans le continent septentrional, où l'on éprouve déjà la cherté du bois, et où elle se fera toujours sentir davantage. A raison de la proximité, la Nouvelle-Écosse en profitera la première.

Le nom de Nouvelle-Écosse, qui désigne aujourd'hui la côte de trois cents lieues comprise depuis les limites de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, ne paraît avoir exprimé dans les premiers temps qu'une grande péninsule de forme triangulaire, située vers le milieu de ce vaste espace. Cette péninsule, que les Français appelaient *Acadie*, est très-propre par sa position à servir d'asile

XXXI.
Idée de la
Nouvelle-
Écosse. Les
Français s'y
établissent.
Leur con-
duite dans
cette pos-
session.